

Les résultats probables de cette visite seront prochainement connus ; on espère que des améliorations importantes seront décidées dans le but d'assainir le quartier.

Les Compagnies des chemins de fer de l'Est, du Nord, du Midi et de Paris à Lyon et à la Méditerranée ont décidé qu'elles transporteront à moitié prix les instituteurs primaires qui se rendront à Paris pendant la durée de l'Exposition universelle.

La Chambre de Commerce de Lille se réunira le 22 de ce mois à 7 heures du soir.

L'ordre du jour de cette séance comprend les objets suivants :

- 1° prix de façon à la maison centrale de détention ;
- 2° Enquête sur les acquits à caution des fers et fontes ;
- 3° Commerce avec l'Asie et l'Amérique ;
- 4° Industrie de la céreuse ;
- 5° Rapports et objets divers.

Nous lisons dans l'Industriel Alsacien : Nous recevons d'un de nos principaux fabricants, aujourd'hui retiré des affaires, la lettre suivante qui fait envisager la question qu'a fait naître la circulaire de M. le directeur général des postes, sous un jour nouveau, très important pour le commerce. Espérons que l'abandon de la pratique administrative, qui a soulevé de si légitimes critiques, dispensera les tribunaux d'avoir à juger cette question de droit commercial.

Mulhouse, le 17 février 1867.

Monsieur le Rédacteur,

Les journaux ont beaucoup parlé de la circulaire Vandal. A mon su, la Presse en a parlé seule sous le rapport commercial ; mais il y a un cas qu'aucun n'a soulevé, à ce que je crois.

Je le cite :

Une lettre est adressée de l'étranger à une maison d'une ville de commerce de France, je prends Nice, Perpignan ou tout autre éloignée de Paris. Cette lettre porte les timbres officiels qui prouvent le lieu et la date de son départ ; elle arrive à sa destination dans le temps normal exigé pour le voyage ; mais il plait à l'employé de la poste de lui faire faire le voyage de Paris au lieu de la rendre de suite à son adresse. Y a-t-on appliqué dans tous les cas le timbre qui porte la date de son arrivée au retour de Paris, ou une simple nouvelle enveloppe avec une note officielle qui indique la cause du retard de la livraison de la lettre ?

Cette lettre renfermait une traite à vue ou à très courte échéance sur un débiteur de la ville de sa destination. Dans l'intervalle du voyage de Paris le débiteur tombe en faillite et la traite qui aurait été payée, si la poste l'avait remise à son adresse dès sa première arrivée à destination, ne l'est plus. A qui de supporter les conséquences qui résultent du fait du retard que l'administration des postes a fait éprouver à la lettre ?

Il semble de toute justice, que l'administration des postes doive payer la traite et se constituer créancier chez le failli.

Recevez, etc.

Au marché aux grains de Lille du 20 février, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 94 cent à l'hectolitre.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro la création d'une boucherie de viande de cheval à Roubaix. C'est samedi prochain que le débit commencera sur la place de la Liberté, sous la direction de M. Hottelot, de Valenciennes.

Beaucoup de gens assurent qu'il existe contre la viande de cheval des préventions injustes ; qu'elle est tendre, succulente, et que le bouillon qu'elle produit est plus fort, plus consistant que celui de la viande de bœuf. Nous allons pouvoir en juger avec connaissance de cause.

Cette viande se vendra, désossée, au prix de 50 c. le 1/2 kilog. et 25 c. avec réjouissance.

Déjà des boucheries de viande de cheval existent à Paris, Lyon, Nancy, Mulhouse, Belfort et, plus près de nous, à Valenciennes et à Cambrai. Partout elles obtiennent une certaine vogue.

Un déplorable accident a eu lieu ce matin dans un établissement industriel de Roubaix. En remettant une courroie à une poulie, un ouvrier, nommé Henri Duhaut, fut entraîné autour de l'arbre de transmission et affreusement mutilé. Le bras droit a été arraché du tronc et la jambe gauche fracturée.

Des secours immédiats ont été donnés à ce malheureux qui a été ensuite transporté à l'hôpital. Son état est désespéré, Duhaut est âgé de 43 ans ; il est marié et père de cinq enfants, dont l'aînée a 14 ans.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux

FAITS DIVERS

Un certain nombre de journalistes des départements sont en ce moment réunis à Paris pour examiner le nouveau projet de loi sur la presse dans ses rapports avec les intérêts des journaux de province. Nous apprenons qu'ils s'occupent avec activité de la mission qui leur est confiée. Ces messieurs ont été déjà regus par plusieurs ministres et divers hauts personnages.

Trois buffets fonctionnent déjà au palais du Champ-de-Mars. Ce sont les restaurants français, autrichien et bavarois.

M. Gourley, maire de Sunderland, qui prit, il y a deux ans, l'initiative de la visite de notre flotte en Angleterre, et qui est colonel d'un régiment de riflemen, a formé le projet d'amener celui-ci à Paris, à bord de son yacht à vapeur, durant l'Exposition, et de subvenir à toutes ses dépenses pendant son séjour. Quant à la question de casernement, elle serait résolue par la présence du yacht lui-même qui remonterait jusqu'à Paris.

Il vient d'arriver de Rome, pour gurer à l'Exposition, des bijoux, mosaïques, camées, objets d'art de toute nature, et notamment un plan en relief d'un demi-mille carré de la ville de Rome. On y voit figurer les monuments de la cité antique, ainsi que ses sept collines. Le point culminant est le mont Aventin.

On lit dans le Nord du 17 : Il n'y a plus à révoquer en doute la mort des vingt malheureux enfermés dans la mine du Bon Bœuf, et, avant-hier, on a dû abandonner complètement les travaux de sauvetage dans les puits d'aérage.

Dans la matinée, la descente y était empêchée non-seulement par l'abondance du grisou, mais aussi par une infection croissante qui en rendait l'accès de plus en plus pénible. M. le docteur Marcotty, appelé sur les lieux, constata que cette insupportable odeur provenait de cadavres en décomposition. Il fallut dès lors se résigner à reconnaître, comme on l'avait déjà supposé, que les infortunées victimes avaient succombé depuis plusieurs jours, soit par asphyxie, soit sous les éboulements.

Les travaux se continuent dans les puits d'extraction, pour aller atteindre et retirer les cadavres des ouvriers qui ont péri ; mais ce labeur exigera plusieurs jours à cause de la nécessité d'étayer la partie éboulée du puits, à mesure que l'on avance.

Dans les 20 morts, il y a quatre pères de famille, un jeune ouvrier marié récemment et un autre qui devait se marier huit jours après la catastrophe. La femme d'un nommé Herstal, qui a péri, avait été antérieurement enfermée plusieurs jours dans les travaux d'une houillère par un accident analogue.

Un condamné à mort, dont la peine a été récemment commuée en celle des travaux forcés à perpétuité sans exposition dit le Précurseur d'Anvers, vient d'être livré par les autorités belges à celles de la France, en vertu des traités internationaux concernant l'extradition. Il s'agit du fameux aventurier Vital Donat, âgé de 57 ans, né à Pauillac, département de la Gironde, ancien armateur à Bordeaux, condamné par arrêt du 15 novembre dernier de la cour d'assises d'Anvers à la peine capitale.

Vital Donat, dont la Chambre des mises en accusation à la cour d'appel de Bruxelles vient d'avoir, pour la seconde fois, à examiner le bilan judiciaire après s'être trouvé en Belgique sous le coup d'une condamnation à mort vaine trouver en France sous le coup d'une poursuite pouvant entraîner une condamnation aux travaux forcés à temps. La position est au moins bizarre, car si cet individu venait à être acquitté, l'impunité lui serait pleinement et légalement acquise en France, puisque la justice française ne pourrait plus le rendre à la Belgique, ni le poursuivre en France pour des crimes qu'il a commis en Belgique et pour lesquels il a été condamné dans ce dernier pays.

Vital Donat est poursuivi, à Bordeaux, du chef de banqueroute frauduleuse et de fabrication de faux connaissements pour une valeur de près d'un million de francs. Dans tous les cas, sa position judiciaire sera bien moins critique en France qu'en Belgique.

Parmi les nombreux touristes qui affluent en ce moment dans la Péninsule, on nous signale, dit l'Italie, une compagnie de onze dames anglaises, voyageant seules c'est-à-dire sans cavaliers ni domestiques.

Ces dames sont équipées de toutes pièces ; vêtues simplement, mais confortablement, armées de lorgnons, de guides, de cartes géographiques, de plans de ville, de livres de chemin de fer, de carnets, de parapluies, d'ombrelles, de cannes et d'étuis de divers calibres.

L'une d'elles, remarquable par sa haute taille et sa grande assurance, fait le gros ouvrage des excursions, prend les billets, expédie les bagages et commande les déjeuners et collations. Ces voyageuses intrépides ont visité Pistoja, Pise, Sienna, Orvieto, revenant à Florence chaque soir. Elles voyagent en première classe, et soient qu'elles s'éloignent de la station, soit qu'elles y arrivent, elles se distribuent invariablement dans trois grandes calèches.

On lit dans la Patrie : Dans les premiers jours du mois d'octobre dernier est morte à Rome Mme Amelia Barbieri, femme du comte Bencicelli. Après des funérailles solennelles, le corps fut déposé au Campo Santo, pour être transféré à l'église des Pères de la Madelena, lorsque le tombeau qui avait été commandé serait prêt.

Le tombeau a été terminé ces jours derniers, et l'on a découvert le cadavre. Les traces qu'il portait ont malheureusement fait connaître que cette infortunée avait été clouée dans le cercueil encore vivante. Les mains avaient été mordues de désespoir, le visage était lacéré, les cheveux en désordre et arrachés. Le couvercle de la bière avait été forcé, et les nerfs étaient contractés par la violence des efforts.

Cette malheureuse femme, dont la santé était chancelante, avait été surprise par un mal subit ; comme elle ne donnait au-

cun signe de vie, on la crut morte, et on s'était hâté de l'emporter dans sa tombe. Une violation de sépulture commise à Charbuy (Yonne), en septembre dernier, et qui a fait alors quelque bruit, serait, d'après la rumeur publique, sur le point de s'éclaircir, à ce que rapporte l'Yonne.

On assure, et nous donnons le fait sous toutes réserves, dit ce journal, qu'un habitant d'Auxerre, aspirant à jouer le rôle de sorcier, si productif encore dans nos campagnes, aurait garanti un bon numéro à un jeune homme de Charbuy qui devait tirer au sort, s'il voulait suivre la lettre les instructions que voici :

Le jeune homme devait se rendre la nuit dans le cimetière, exhumer le cadavre d'une femme récemment enterrée, lui couper le nez et le gros orteil d'un pied, lier ensemble ces débris humains avec un ruban rose, introduire ce talisman dans la doublure de son habit et enfin transporter hors du cimetière le cercueil vide dans lequel notre conscrit devait se placer et faire matin et soir une prière pendant neuf jours.

Il paraît que le naïf jeune homme se présentant au tirage d'Auxerre muni de ce fameux talisman, a tiré un des plus hauts numéros de sa commune. Attribuant son bonheur à ce sortilège, il n'a pu se passer d'en faire part à ses amis intimes. C'est d'après ces indiscretions que la justice, ajoutée on, se livrerait de nouveau à une enquête qui serait sur le point d'aboutir et pourrait bien amener l'arrestation du sorcier et de sa trop confiante et obéissante dupe.

LE PHOSPHATE DE FER SOLUBLE, de LERAS, docteur en sciences, est souverain pour la guérison des pâles couleurs, maux d'estomac, appauvrissement du sang. Voici le résumé de l'une des observations du docteur Guibout, médecin des hôpitaux de Paris, publiée dans la Gazette des Hôpitaux :

Le phosphate de fer soluble, de M. Leras, est de toutes les préparations ferrugineuses celle qui m'a donné les meilleurs et les plus beaux résultats ; il est digéré et assimilé avec la plus grande facilité par les enfants aussi bien que par les adultes ; ainsi Mlle P..., jeune fille de neuf ans, arrive de Naples à Paris, en juillet dernier, dans une langueur et une atonie qui étaient son état habituel ; je la soumetts à l'usage du Phosphate de fer, et en moins d'un mois, l'appétit s'était éveillé et les couleurs étaient revenues en même temps que la vigueur et l'embonpoint.

6462

Lots en espèces (à la Banque de France).

TIRAGE 28 FÉVRIER de la plus Grande loterie, — la loterie des ENFANS PAUVRES

Tirage public à l'Hôtel de Ville.

Lots nombreux. Gros lot 150,000 francs.

150000 FRANCS POUR 25

Pour recevoir, par retour du courrier, VINGT billets assortis (Grandes Loteries) adresser (mandat-poste ou timbres-poste cinq francs au directeur du Bureau-Évacuité, 68, rue Rivoli, Paris.

A gagner, 554 lots et 3 gros lots de 100000 — 100000 et 150000 On peut donc gagner 350,000 francs.

COMPAGNIE DES Mines de Béthune DÉPOT DE CHARBONS GRAS

A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROS 3 fr. 05

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 2 fr. 20

GROS 3 fr. 00

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 2 fr. 10

GROS 2 fr. 95

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 2 fr. 05

Au comptant (sans escompte.)

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pauvrière, 33 ou au dépôt, rue Latérale près la gare du chemin de fer.

CRÉDIT AGRICOLE.

Bilan du 31 janvier 1867.

ACTIF.	
Caisse.	1.517.863 63
Espèces en caisse.	1.079.674 72
Espèces à la Banque.	2.596.538 35
Portefeuille.	91.171.542 94
Valeurs diverses.	2.184.853 75
Titres en garantie de versements sur actions.	93.356.393 69
Ouvertures de crédits sur hypothèques.	148.540
Ouvertures de crédits sur nantissements.	16.340.556 39
Agences.	33.230.762 20
Correspondants.	49.571.318 59
Comptes courants débiteurs.	7.286.772 39
Mobilier.	1.227.273 68
Capital non appelé.	12.437.440 58
Capital appelé.	124.193 50
Frais généraux.— Exercice 1866.	24.000 000
— Exercice 1867.	379.325
Total.	24.379.325
Certifié conforme aux écritures :	456.296 77
	44.466 48
	191.528.562 03

PASSIF.	
Capital social.	15.620.975
Réalisés.	24.379.325
A réaliser.	40.000.000
Actionnaires, compte de garantie de versements sur actions.	491.642
Réserve statutaire.	451.073 44
Dépôts de fonds avec chèques.	31.945.510 20
Bons à échéance fixe.	22.368.808 70
Bons à l'intérêt de 3 65 p. 100 l'an.	2.384.300
Comptes courants créditeurs.	24.753.188 70
Comptoirs et Sociétés annexes (compte capital).	31.525.323 49
Emprunteurs, leurs comptes d'effets.	3.200.000
Dividendes à payer.	35.533.454 16
Comptes courants, espèces et effets.	193.014 28
Divers.	7.037.856 84
Profits et pertes.— Exercice 1866.	13.347.501 96
— Exercice 1867.	3.023.687 38
Correspondants.	313.308 98
Total.	191.528.562 03
la Compagnie :	47.586.285 43
A Paris.	13.039.453 24
Dans les départements.	34.546.832 19
Total.	60.625.738 72

Le conseiller d'Etat en service extraordinaire, gouverneur du Crédit agricole, L. FRÉRY.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX Bulletin de la Séance du 17 février Sommes versées par 128 déposants dont 19 nouveaux 15.330 54 demandes en remboursement 13.886 14 Les opérations du mois de février sont suivies par MM. Achille Witbaux et François Ernoul.

COURS DE LA BOURSE	
Du 2 ^e février 1867.	
Cours de ce jour	Cours précédent
3 ^e o/0.....	69 85 1/2 3 o/0... 69 60
4 ^e o/0.....	99 75 — 4 1/2 o/0 99 50

DENTS depuis 5 francs

VERBRÜGGHE Dentiste 29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrembault, Lille.

Guérison du mal de dents Paiement après succès.

M. VERBRÜGGHE, se rend à domicile et se charge de racommoder toute espèce de pièces artificielles. 6631

ANNONCES

Publications légales

PROROGATION DE SOCIÉTÉ.

La société commerciale en nom collectif, ayant existé à Roubaix entre MM. Louis et Auguste Duriez et Mlle Louise Duriez, tous trois filateurs audit Roubaix, sous la raison sociale : DURIEZ FILS, qui avait pris fin le 31 décembre 1865, mais qui, en fait, a continué jusqu'à ce jour, se trouve prorogée jusqu'au 31 décembre 1872.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

Messieurs Edouard Charlet-Duquenoy, et Emile Charlet-Duquenoy, tous deux négociants, demeurant et domiciliés à Tourcoing ;

Ont formé entre eux, une société en nom collectif pour le triage des laines à façon, l'achat et la vente, à commission, de toutes espèces de laines peignées filées, et autres ;

Le siège de la société est établi à Tourcoing, rue des Poutains ;

La raison de commerce et la signature sociale seront : CHARLET-DUQUENNOY FRÈRES ;

La société a été contractée pour une durée illimitée à compter 1^{er} janvier 1867.

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Château.

ROUBAIX, RUE DE SOLFÉRINO, (Entre la rue neuve de la Fosse-aux-Chênes et la rue des Sept-Points)

BELLE MAISON A ÉTAGE avec 1 are 66 centiares environ de fonds et terrain — Occupée par M. Catteau-Seynave,

A VENDRE POUR EN JOUIR DE SUITE.

Judi 28 février 1867, à trois heures de relevée, M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, procédera publiquement en son étude à la vente de cette propriété. 6271.674

Etude de M^e DEBOEUF, notaire à Tourcoing, successeur de M^e HASSEBROUCQ.

Le lundi 4 mars 1867, à deux heures précises de relevée, M^e DEBOEUF, notaire, adjugera définitivement, en une seule criée, dans l'une des salles de la Mairie de Tourcoing, les immeubles dont la désignation sommaire suit :

TOURCOING

I. — A l'angle de la rue Notre-Dame et de la rue du Curé, près de l'église St-Christophe.

UNE MAISON A USAGE DE BOUCHERIE occupée par M. Philippe Honoré-Vandebouque, au loyer annuel de 1000 francs, les impôts et la prime d'assurance contre l'incendie.

II. — Rue du Curé, porte D.

UN BATIMENT touchant à la boucherie qui précède, en ce moment libre d'occupation.

III. — A l'autre angle des mêmes rues de Notre-Dame et du Curé, en face de la même boucherie.

Le Café de la Paix Occupé par M. Leruste-Cattoir au loyer annuel de 525 francs et les impôts.

IV. — Au pavé des Mottes, à front de la route de Lille à Courtrai.

UNE MAISON et 73 ares 64 centiares de

TERRAIN A BATIR Occupés par M. Léon Maréchal, au fermage annuel de 400 francs et les contributions.

V. — Au chemin de la Malcense contre la campagne de M. Henri Deroubaix-Glaeyssens,

CINQ MAISONS et 55 ares 50 centiares de

TERRAIN A BATIR occupés par M. Jean-Baptiste Terrin, aux loyers réunis de 788 francs l'an, sans impôts.

ROUBAIX A la Basse-Masure, à front du Chemin des Couteaux

DEUX MAISONS et 15 ares 51 centiares de fonds et jardin potager, occupés par les sœurs Lagueste et Dekeyser, aux loyers réunis de 264 fr. l'an, sans impôts.

M^e DEBOEUF, notaire à Tourcoing, est chargé de cette vente. 34.6706

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

HEM AU PETIT LANNOY

Le long du pavé menant de Roubaix à Hém, sur un verger dépendant de la ferme exploitée par M. Masqueler-Becquart.

BEAUX BOIS Consistant en :

Bois-Blancs, Peupliers du Canada, dont un le plus gros du pays, et quelques Ormes.

Convenables aux charbons, charpentiers, menuisiers, sabotiers, etc.

A VENDRE

L'an 1867, le lundi 25 février, à 4 heures du matin, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera sur les lieux à la vente publique de ces bois.

Il sera accordé tout crédit moyennant caution.

Réunion à la Ferme de M. Masqueler-Becquart.

M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, est chargé de cette vente et des conditions.